B-A-BAT®

Travaux & Constructions

Le guide pratique : du projet... à la réalisation

François Daurys-Fougeray

- Les règles d'urbanisme et de construction
- Les permis et les autorisations
- Les démarches et les procédures
- 🕳 Le financement du projet
- La sélection des entreprises et des produits
- Le travail non déclaré et ses risques
- La rédaction des contrats d'entreprises, d'architecture et de construction
- Les assurances et les garanties
- Le suivi du chantier et le paiement des travaux
- La réception des ouvrages, etc.

TOP édition.

dition 2001

ISBN: 2-87731-178-3

© TOP éditions, 2001 - 25, rue Monge 75005 PARIS



Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

MÉMENTO

MII. L	A GES	HON DU PROJET	21
M1.1	Les to	ravaux sont-ils soumis à autorisation ?	22
	a)	Les travaux d'entretien, de réparation ou de dépannage	23
	b)	Les travaux d'aménagement et d'équipement	24
	c)	Les travaux de construction	25
M1.2	Com	ment sélectionner les professionnels ?	25
M1.3	Quel	contrat conclure avec les entreprises ?	27
	a)	Les travaux d'entretien, de réparation ou de dépannage	27
	b)	Les travaux d'aménagement et d'équipement	27
	c)	Les travaux de construction	27
		•	
M2. L	A GES	TION DU CHANTIER	29
M2.1	-	aire durant les travaux ?	29
		L'affichage	29
	b)	Le suivi du chantier	30
	c)	Le règlement échelonné	30
M2.2	Que f	aire à l'achèvement des travaux ?	31
		Avant le paiement	31
		Après le paiement	31
	c)	Les obligations de fin de chantier	31
		•	
M3. L		TION DES PROBLÈMES	32
	a)	Des défauts sont relevés durant la réalisation	32
	b)	Les délais de réalisation ne sont pas respectés	32
	c)	L'exécution des réserves émises à la réception pose	32
	1)	problème	22
		La prestation est insatisfaisante	33
		La protection juridique	33
		La solution judiciaire	33
M3.1		onction de faire	34
	,	La demande	34
		La procédure	35
	c)	La solution	36

M3.2	L'exécution de travaux publics sur la propriété privée	37
	a) La règle	38
	b) La procédure	38
	c) Les travaux	40
	d) L'utilisation des matériaux	41
	e) La définition du préjudice	41
	f) La réparation	43
	c) Les mayans de la violence	
	1. RÈGLES GÉNÉRALES	2.1M
	EG DECLES DAUDD ANICME	47
	ES RÈGLES D'URBANISME	48
1.1.1	Les dispositions communes à toutes les localités a) La création de surfaces de plancher	48
	b) L'implantation des constructions	50
	c) La desserte des constructions	52
	d) L'aspect des constructions	53
1.1.2	Les dispositions applicables aux territoires non dotés d'un	54
1.1.2	plan d'occupation des sols (POS)	
	a) La localisation et la destination des constructions	54
	b) La construction en dehors des zones urbanisées	55
	c) l'environnement des constructions	56
1.1.3	Les dispositions définies par un POS	56
1.1.4	Les infractions et les risques inhérents	61
	•	
1.2. Ll	ES RÈGLES D'ÉQUIPEMENT ET D'UTILISATION	64
	a) L'équipement des terrains et/ou des constructions	64
	b) Les conditions d'utilisation du bien	66
1.2.1	Les servitudes, les droits et les obligations subséquentes	67
	a) La construction en bordure de voie	67
	b) Les servitudes de passage	68
	c) Les servitudes de mitoyenneté	69
	d) Les servitudes de vue	72
	e) Le droit de vue et d'ensoleillement	73
	f) Les servitudes d'écoulement	74

g) La servitude de tour d'échelle

	h)	Les servitudes de réception radioélectrique	75
		La copropriété	76
		Les lotissements	76
	37	Les sondages et les travaux souterrains	77
	,	Les nuisances dues à certaines activités	79
1.2.2	,	listribution, l'alimentation et le raccordement aux	80
1.2.2	résea		00
		L'électricité	80
		Le gaz	81
		L'eau potable	81
	,	Les eaux usées	83
		Les eaux pluviales	84
1.2.3		rayaux de rayalement	85
1.2.5	Les ti	* separate succession and the	0.0
1.3. L	ES RÈC	GLES DE CALCUL DU DROIT A CONSTRUIRE	87
	a)	Le coefficient d'occupation du sol (COS)	87
	b)	La surface de plancher	88
1.3.1	La rè	gle de calcul de la surface hors œuvre brute (SHOB)	88
		Les éléments constituant la SHOB	89
	b)	Les éléments exclus de la SHOB	89
1.3.2		gle de calcul de la surface hors œuvre nette (SHON)	90
	a)	Les surfaces de plancher des combles et des sous-sols non aménageables	90
	b)	Les surfaces de plancher des constructions non closes	92
	c)	Les surfaces de plancher destinées au stationnement	92
	d)	Les surfaces de plancher des bâtiments agricoles	93
	e)	Les surfaces de plancher affectées à l'habitation	94
	f)	Les surfaces de plancher affectées à la réalisation de travaux de réfection	94
	no pho	AND DE CONCERNICATION	06
1.4. L		GLES DE CONSTRUCTION	96 96
	3.50	L'objet	
	,	Le contrôle	97
1.4.1		ispositions applicables aux bâtiments d'habitation	97
		La nature des dispositions	97
	,	L'habitabilité minimale	98
	c)	Les prescriptions sanitaires	99

e) f) g)	accueillant du public assis La spécificité des établissements d'hébergement hôtelier La particularité des installations sportives et socio- éducatives La signalisation due aux personnes handicapées afractions et les risques inhérents	115 116 117 118
e) f) g)	accueillant du public assis La spécificité des établissements d'hébergement hôtelier La particularité des installations sportives et socio- éducatives La signalisation due aux personnes handicapées	116 117
e) f)	accueillant du public assis La spécificité des établissements d'hébergement hôtelier La particularité des installations sportives et socio- éducatives	116
e)	accueillant du public assis La spécificité des établissements d'hébergement hôtelier La particularité des installations sportives et socio-	
e)	accueillant du public assis La spécificité des établissements d'hébergement hôtelier	
	accueillant du public assis	115
-)	-P	
d)	La specificité des établissements et installations	113
		111
,		110
		109
		400
Les d	ispositions applicables aux établissements recevant du	109
d)	Les équipements divers	108
c)		108
0)		07070
,		107
		106
		100
		106 106
,		104
		103
		103
,		102
e)	L'isolation phonique	100
d)	Les caractéristiques sanitaires	99
	e) f) g) h) i) Les d d'hab a) b) c) d) Les d public a) b) c)	d) Les caractéristiques sanitaires e) L'isolation phonique f) L'accessibilité g) Le chauffage h) Les surfaces vitrées i) La sécurité j) Les équipements divers Les dispositions supplémentaires applicables aux bâtiments d'habitation collectifs neufs a) Les conditions d'accès aux immeubles b) Les conditions relatives à l'accessibilité des immeubles par les personnes handicapées c) Les caractéristiques sanitaires d) Les équipements divers Les dispositions applicables aux établissements recevant du public ou ouverts au public a) La définition des locaux concernés b) Les travaux concernés c) Les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées d) La spécificité des établissements et installations

2.1. L	A CLASSIFICATION DES TRAVAUX	121
2.1.1	Les travaux assujettis au permis de construire	122
2.1.2	Les travaux soumis à déclaration préalable	123
2.1.3	Les travaux « libres »	127
2.1.4	Les travaux assujettis au permis de démolir	129
	a) Le champ d'application du permis de démolir	129
	b) Les travaux concernés	131

2.2. LE	PROJ	JET ARCHITECTURAL	132
	a)	Le recours obligatoire à l'architecte	132
	b)	Le recours facultatif à l'architecte	133
2.2.1		avaux de construction	134
	a)	Les constructions de faibles importances	134
	b)	Les constructions de « modèles types »	134
2.2.2	Les tr	avaux réalisés sur des bâtiments existants	135
	a)	Les travaux d'agrandissement et de surélévation	135
	b)	Les travaux d'aménagement et d'équipement des espaces intérieurs	135
	c)	Les travaux d'aménagement et d'équipement des vitrines commerciales	136
		◆ ************************************	
2.3. LA	CON	STITUTION DU DOSSIER	137
2.3.1		rmis de construire	138
2.3.2		claration de travaux	141
	a)	Le régime général	141
	b)	Le déclaration de clôture	142
2.3.3		rmis de démolir	143
2.3.4		ièces complémentaires à fournir	145
		Le demandeur n'est pas le propriétaire	145
	b)	Le demandeur mandate un tiers pour les démarches	145
	c)	- 6000에는 2003년 전략 전략 전략 전략 전략 전략 전략 전략 전 1000 Hebri Till Hebri Hebri Hebri Hebri Hebri Hebri Hebri Hebri Hebri	145
	d)	La construction se trouve dans un lotissement	145
	e)	La construction déroge aux règlements	146
	f)	Des démolitions sont nécessaires avant la réalisation	147
	g)	La construction nécessite la création ou l'utilisation de certaines servitudes	147
	h)	La construction nécessite de défricher, abattre ou couper des bois	147
	i)	The state of the s	148
	,	Le changement de destination	149
		Les immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des	149
		monuments historiques	

2.4. L	ES DÉN	MARCHES ET PROCÉDURES	151
	a)	Les mesures d'opposition de l'administration	151
		Le recours des tiers	153
	c)	La régularisation de situation	154
2.4.1	Le pe	rmis de construire	155
	a)	L'autorité compétente	155
	b)	Le dépôt de la demande	156
	c)	L'instruction de la demande	157
	d)	Le contrôle de l'instruction de la demande	159
	e)	L'instruction du dossier	160
	f)	Le délai d'instruction	162
	g)	La décision	163
	h)	Les cas particuliers	164
2.4.2		rmis de construire à titre précaire	165
	a)	L'objet du permis	165
	b)	La décision	166
2.4.3	La dé	claration de travaux	167
	a)	La nature des travaux	167
	b)	L'autorité compétente	167
	c)	Le dépôt de la demande	168
	,	L'instruction de la demande	169
	,	La décision	170
2.4.4		rmis de démolir	171
	,	L'autorité compétente	171
		Le dépôt de la demande	172
	/	L'instruction de la demande	173
	,	Le contrôle de l'instruction de la demande	174
	e)	L'instruction du dossier	174
	f)	Le délai d'instruction	175
	g)	La décision	176
		.) Les travaux et constituciones specifiques,	
		NCEMENT DU PROJET	178
2.5.1		êt épargne-logement	179
	,	Le PEL	179
	b)	Le CEL	181

2.5.2

Le prêt à taux 0 %

3. SÉLECTION DES INTERVENANTS

3.1. L	ES CRI	ITÈRES DE SÉLECTION	187
	a)	Le cahier des charges	187
	b)	Le devis	188
	c)	Les renseignements sur l'entreprise	188
	d)	Le choix final	189
3.1.1	La qu	ualification	190
	a)	L'appréciation empirique et/ou consultative	190
	b)	La certification des produits et des services	191
3.1.2	La ce	ertification	192
	a)	La certification de la qualification	192
	b)	La certification de la qualité	193
	c)	La certification des fournitures	194
	d)	Le marquage NF	195
	e)	Le marquage CE	196
		•ultasa mee 4 t5 seema e.t. qu	
3.2. LI	E RISQ	UE MAJEUR (le travail non déclaré)	197
	a)	La définition	197
	b)	Les personnes concernées	198
	c)	Les sanctions	198
3.2.1		sponsabilité conjointe	199
	a)	Le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre est un particulier	199
	b)	Le contrat est conclu entre deux professionnels	200
	c)	La découverte d'un sous-traitant en situation irrégulière	201
3.2.2	La sol	lidarité financière	202
	a)	La définition	202
	b)	Les entreprises étrangères	203
	c)	La mise en œuvre	203
	d)	Les limites	204
		norm was to be now. B. From the Late of	
3.3. L'		OI DE MAIN-D'ŒUVRE	205
		Le régime général	205
	b)	Le cumul d'emplois	206

4. DÉFINITION DES CONTRATS

4.1. LE	CON	IRAI D'ENIREPRISE	207
	a)	La nature du contrat	209
	b)	Les prestations concernées	210
	c)	La responsabilité de l'entreprise	210
	d)	La rédaction du contrat	211
	e)	Le coût des travaux	212
	f)	La révision du prix	212
	g)	La retenue de garantie	213
	-	Les modalités de paiement	214
	i)	Les conditions suspensives	215
	i)	La sous-traitance	216
		 c) is vertileation des sominemes 	
4.2. LE		RAT D'ARCHITECTE	217
		La nature de l'intervention	217
	,	L'objet de la mission	218
	c)	La rémunération	222
	d)	Le règlement des litiges	223
		A common	
1891		(1) Nos sanations	224
4.3. LE		TRATS DE CONSTRUCTION	224 224
		L'objet du contrat	224
	,	La nature du contrat	224
	,	Les exclusions	
	,	Le délai de rétractation	225
	,	La sous-traitance des travaux	226
4.3.1		ontrat de construction d'une maison individuelle avec	227
		iture du plan	227
		Les travaux assujettis	228
		La définition des travaux	
	c)		230
	,	Le dépôt de garantie	231
		La révision du prix	232
	f)	Les conditions suspensives autorisées	233
	g)	Les modalités de financement	234

	h)	Les modalités de paiement	235
4.3.2	,	ntrat de construction sans fourniture du plan	237
		Les travaux assujettis	237
		La rédaction du contrat	237
		**	
	5. A	APPRÉCIATION DES GARANTIES	
5.1. L'	ASSUR	ANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE	243
		La nature de la garantie	243
	b)	La durée de la garantie	243
	c)	Les personnes concernées	244
	d)	Les dommages couverts par la garantie décennale	245
	e)	Les dommages couverts par la garantie biennale	247
	f)	Les exceptions de garantie	247
	g)	La réalisation de la garantie	248
	20-20 _ 20_	•	240
5.2. L'.		ANCE DE DOMMAGES AUX OUVRAGES	249 249
		La nature de la garantie	250
		La prise d'effet de la garantie	251
		La durée de la garantie	251
	,	Les personnes concernées	251
		La nature des dommages couverts	254
		Les conditions de prise en charge	255
	g)	La réalisation de la garantie	255
5.3. LA	GARA	NTIE DE LIVRAISON	257
		L'objet de la garantie	257
		Le fonctionnement de la garantie	258
		La disparition des entreprises	259
		La réalisation de la garantie	260
	e)	L'extinction de la garantie	260
		÷	262
5.4. LA		NTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT	262 262
		La nature de la garantie	262
		L'objet de la garantie	
	,	La réalisation de la garantie	263
	4)	Le recours contre la non-exécution de la garantie	264

	a)	La nature de la garantie	265
	,	L'objet de la garantie	265
	,	La couverture de la garantie	266
	,	La réalisation de la garantie	266
		s. Appreciation the Carang	
EAS		6. RÉALISATION DU PROJET	· Ini
1,34	41/4	ay is served de la garache sammana sa sarraga a	274
6.1. LA	A PUBLI	ICITÉ DE L'AUTORISATION DE TRAVAUX	269
6.1.1		ichage sur le terrain	270
	,	L'objet de l'affichage	270
	b)	La nature de l'affichage	270
6.1.2	L'affi	ichage en mairie elinsiss ob anoligana ea 1 g	272
		g tha mahadon de la gamalar especie de conce	
6.2. LF	E DÉLA	I DE RÉALISATION DES TRAVAUX	273
	a)	Le délai normal de réalisation	273
	b)	Le délai légal d'inactivité du chantier	273
	c)	La prorogation du délai de réalisation	274
	,	c) La-duree de la guantici de les persuntes ecuaciones et	
63 LF	E CHAN	TIER	276
0.5. 11		La clôture du chantier	276
	,	L'accès au chantier	276
6.3.1	,	verture de chantier	277
0.0.1		La déclaration d'ouverture de chantier	277
	,	L'obligation d'assurance	278
6.3.2	,	erruption contrainte des travaux	278
		Le contrôle des infractions	278
	,	Le constat de l'infraction	279
	,	La procédure d'interruption des travaux	279
	,	Les mesures interruptives	281
6.3.3	,	ntrôle technique	282
0.0.0		L'objet du contrôle	282
		La contrôlour tachnique	282

5.5. LA GARANTIE DE REMBOURSEMENT

6.4. LA	RÉCE	PTION DES TRAVAUX	284
	a)	La nature d'une réception	284
	b)	Les principes qui régissent une réception	284
6.4.1	Le pr	ocès-verbal de réception	285
	a)	La réception avec réserve	285
	b)	La réception sans réserve	286
6.4.2	L'assi	istance technique	288
		•	
6.5. LE	S OBLI	GATIONS DE FIN DE CHANTIER	289
6.5.1	La dé	claration d'achèvement des travaux	289
	a)	La nature de la déclaration	289
	b)	Les personnes concernées	290
	c)	L'intérêt fiscal	290
	d)	Le contrôle de la conformité	291
	e)	Les prescriptions particulières	293
6.5.2	Le cei	rtificat de conformité	293
	a)	La nature du certificat	293
	b)	Les exceptions	294
	c)	Le délai d'obtention	295
	d)	Le certificat tacite	295
	e)	Les causes de refus	296
	ĺ	•	
7. ANN	EXES		297
	Carr	net d'adresses	299
	Les	mots-clés	312
	Les posé	réponses aux 150 questions les plus le plus fréquemment ées	